

Les Cahiers de droit



Derechos fundamentales y derechos publicos subjetivos en la Iglesia. (Droits fondamentaux et droits publics subjectifs dans l'Église) par José Maria Gonzalez del Valle, Pamplona, Ediciones Universidad de Navarra, 1972, 326 pages

Ernest Caparros

Volume 13, Number 3, 1972

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1005048ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1005048ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Caparros, E. (1972). Review of [*Derechos fundamentales y derechos publicos subjetivos en la Iglesia*. (Droits fondamentaux et droits publics subjectifs dans l'Église) par José Maria Gonzalez del Valle, Pamplona, Ediciones Universidad de Navarra, 1972, 326 pages]. *Les Cahiers de droit*, 13(3), 468–469.
<https://doi.org/10.7202/1005048ar>

Ibérique. Néanmoins, une telle délimitation géographique n'enlève pas la valeur à l'œuvre du professeur Bravo Lira, parce que son hypothèse de départ se vérifie pleinement dans la péninsule.

Le professeur Bravo Lira affirme dès le début de son ouvrage que le droit occidental, dont il a déterminé les contours géographiques, présente un dénominateur commun : son triple fondement romain, germanique et chrétien. Il souligne, d'ailleurs avec raison, que les droits ibéroaméricains font partie de ce droit occidental, que ces pays ont reçu par la voie du droit castillan ou du droit portugais.

Écrivant au Chili, il est normal qu'il ait restreint son étude à la formation du droit occidental dans la Péninsule ibérique, étant donné, d'un côté que le Chili a reçu le droit occidental par la voie du droit castillan et de l'autre qu'on retrouve dans la Péninsule le dénominateur commun.

Son étude historique commence avec les premières traces que l'homme a laissées dans la Péninsule ibérique et va jusqu'à l'invasion des Arabes au début du VIII^e siècle. Le but de l'auteur est la présentation synthétique et générale de la formation du droit occidental. On ne peut donc s'attendre à trouver une étude détaillée des trois composantes de base du droit occidental. L'auteur brosse, cependant, un tableau qui permet d'avoir un coup d'œil assez juste des étapes et des éléments composant le droit occidental. Commenant par le droit pré-romain, il esquisse par la suite la romanisation, la christianisation et la germanisation de la Péninsule ibérique, en signalant comme conséquences les transformations subies par le droit.

Un ouvrage intéressant, de lecture facile et doublé, en outre, d'une bibliographie assez riche de l'histoire du droit espagnol.

Ernest CAPARROS

Derechos fundamentales y derechos publicos subjetivos en la Iglesia. (Droits fondamentaux et droits publics subjectifs dans l'Église) par José Maria Gonzalez del Valle, Pamplona, Ediciones Universidad de Navarra, 1972, 326 pages.

Dans cet ouvrage, l'auteur précise les notions de droit fondamental et de droit public subjectifs

qui ont été incorporés au système canonique après le Concile Vatican II.

La notion de droit fondamental s'incorpore au droit canonique comme une conséquence de l'abandon de la perspective ecclésiale hiérarchique. En effet, la constitution *Lumen Gentium* de Vatican II abandonne la structure hiérarchique passant de la relation supérieure — sujet à l'adoption du principe d'égalité de tous les membres du Peuple de Dieu.

Par ailleurs, la notion de droit public subjectif devient une réalité en droit canonique lors de la promulgation de la constitution *Regimini Ecclesiae Universae* qui introduit le recours administratif.

Le professeur González del Valle établit aussi qui sont les titulaires de ces droits.

Dans le premier chapitre, l'auteur s'attarde à la définition des droits fondamentaux des fidèles, ainsi qu'à l'établissement des titulaires de ces droits. Cherchant la définition de ces droits, l'auteur fait une étude fort complète de la doctrine canonique et de la doctrine se rattachant à des droit étatiques. Il accorde une attention spéciale à la doctrine allemande, avec Jellinek comme pivot de son argumentation, et à la doctrine italienne, avec Santi Romano comme contrepoint. En effet, pour le professeur González del Valle, à la clarté d'exposition de la doctrine allemande s'oppose la confusion entre les droits fondamentaux et les droits subjectifs de Santi Romano et de la doctrine italienne qui a eu une influence marquante chez les canonistes.

L'auteur précise comment le droit fondamental se situe au niveau de la problématique du droit constitutionnel. Le droit fondamental établit la position de l'individu au sein d'une communauté. En revanche, le droit public subjectif est du ressort du droit administratif. Ces droits sont des droits subjectifs dans lesquels l'administration publique peut intervenir comme partie.

À cause de la confusion, qu'on retrouvait aussi dans la doctrine italienne, entre les droits de personnalité et les droits fondamentaux, l'auteur précise que les premiers appartiennent à tout homme, du simple fait d'être homme, alors que les droits fondamentaux se rattachent à la catégorie des droits des membres et n'appartiennent dans l'Église qu'à ceux qui sont devenus membres par le baptême, c'est-à-dire aux fidèles.

Dans son deuxième chapitre l'auteur, employant une méthodologie semblable à celle du

premier chapitre, établit la définition des droits publics subjectifs et leurs titulaires.

Le professeur González del Valle signale, d'abord, comment la doctrine canonique, sous l'influence de l'italienne, non seulement assimile les droits fondamentaux aux droits publics subjectifs, mais établit aussi une distinction entre ces droits et les intérêts. Cette distinction, importante en droit italien à cause du système juridique, n'a aucune portée en droit canonique.

L'auteur précise que pour l'existence des droits publics subjectifs il faut une relation entre l'Administration et les individus et la possibilité de poursuivre l'Administration devant les tribunaux. Mais une telle relation et une telle possibilité n'existaient pas en droit canonique à cause de la structure hiérarchique de ce droit, où l'Administration n'agissait pas. Il y avait, en effet, une distinction entre l'*Ecclesia regens* et l'*Ecclesia obediens*. Précisément parce que la relation s'établissait entre deux individus et parce que l'Administration comme telle ne pouvait pas être poursuivie devant les tribunaux, l'auteur étudie le système anglo-saxon et établit une comparaison fort intéressante entre le système canonique et l'anglais.

Cependant la constitution *Regimini Ecclesiae Universae* introduit un changement substantiel dans le droit administratif canonique. En effet, l'Administration publique agit désormais et elle peut être poursuivie devant des tribunaux. On ouvre, dès lors, la porte à l'existence du droit public subjectif.

L'auteur signale que ces droits publics subjectifs existent dans les relations juridico-administratives. Il indique, d'ailleurs, que peuvent être titulaires de ces droits aussi bien les administrés que l'Administration publique elle-même et que la possession de tels droits est indépendante de l'appartenance ou non à l'Église.

Dans le troisième chapitre l'auteur étudie la question des droits fondamentaux du fidèle et le principe de l'égalité de tous les membres du Peuple de Dieu. Il signale la transcendence de l'incorporation de la notion de droit fondamental dans le système canonique.

En effet, le *Codex* étant basé sur une structure hiérarchique de la société ecclésiale, on n'y parle pas de personne (au singulier), mais des personnes (au pluriel). Car le *Codex* établit d'abord les types de personnes (comme il avait jadis des ordres dans la société); il précise ensuite les droits de ces personnes. Il y

a donc, dans le *Codex* trois positions juridiques de base, trois ordres sociaux avec trois positions constitutionnelles dans la vie de l'Église. L'auteur attaque cette structure hiérarchique, qui s'explique historiquement, mais qui n'a plus actuellement sa raison d'être.

Le professeur González del Valle fait la synthèse des deux notions qu'il a précisées auparavant en indiquant comment les droits fondamentaux correspondent à l'égalité radicale de tous les membres du Peuple de Dieu et comment, par ailleurs, les droits publics subjectifs sont la conséquence de la diversité fonctionnelle qui existe aussi actuellement dans le droit canonique.

L'auteur fait un apport important au droit canonique actuel en phase de changement profond. Outre la précision des notions que nous avons signalée, il nous semble que l'un des aspects les plus positifs de l'ouvrage est l'emploi avec compétence et adresse du droit comparé. En effet, puisque ces notions n'existaient pas auparavant en droit canonique, l'auteur s'appuie largement sur le droit comparé, avec la particularité qu'il se sert des notions de systèmes juridiques non religieux pour les appliquer à un ordre juridique religieux. Le professeur González del Valle a fait preuve dans cette démarche méthodologique de beaucoup de tact, de discernement et d'à-propos.

L'ouvrage apporte donc des critères nouveaux de classification qui permettront sans aucun doute de sortir des schémas juridiques antérieurs, schémas qui ne correspondent plus à la réalité juridique actuelle du droit canonique.

Ernest CAPARROS

Les Droits de l'homme et les libertés publiques
par les textes, Maurice Torrelli et Renée Baudouin, Les Presses de l'Université du Québec.

Il s'agit évidemment de textes impersonnels, la présentation elle-même de douze pages n'étant qu'analytique. On aurait pu présenter chacun des textes, les placer à leur époque, les expliquer et les juger mais c'eût été un travail de géant. Tel qu'il nous est présenté, le recueil est un bon choix de documents pour fins didactiques. Les textes sont répartis en deux parties, « les droits de l'homme sur le plan interne » et